

L'an deux mil dix, le dix-neuf février, à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Carmen BOGHOSSIAN

Présents : Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Félix ZELPHIN, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Michèle RANVIER, Serge LOTERIE, Daniel AUGUSTE, Lydia JEAN, Gourta KECHIT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Sabrina HERRICHE, Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Thérèse EVERARD, Jamil RAJA, Nicole MAHIEU-JOANNES, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY,

Représentés : Patrice BOULAY pouvoir à Daniel AUGUSTE, Ruddy ROBEIRI pouvoir à Didier VAILLANT, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Fabienne DOGIMONT pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Thangammah BASKARAN pouvoir à Mamadou KONATE, Jean DUMAND pouvoir à Nicole MAHIEU-JOANNES

Absents : Mohamed ANAJJAR

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009 (Rapporteur : M. Vaillant)

Votes pour : 29 - Abstentions : 5

2/Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2010

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2010 (Rapporteur : M. Vaillant)

Votes pour : 29 - Abstentions : 5

3/Compte-rendu

Délégations de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal. (Rapporteur : M. Vaillant)

Pour la période comprise entre le 15 janvier et le 4 février 2010 les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 13 non préemptions - 11 Conventions/Contrats /Marchés - 1 Avenant

4/Communauté d'Agglomération

Communauté d'Agglomération Val de France - Modification des statuts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2001 autorisant la transformation de la communauté de communes Val de France en communauté d'agglomération et approuvant les statuts de celle-ci,

VU l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2001 portant extension de la Communauté d'agglomération Val de France,

VU la délibération du 27 juin 2003 – Délégation du droit de préemption à Val de France,
 VU la délibération du 26 septembre 2003 relative à la modification des statuts, notamment sur le périmètre du droit de préemption urbain et du droit de préemption,
 VU les statuts de la Communauté d'agglomération Val de France,
 VU la délibération du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2010 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val de France,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Vaillant)
 Délibération adoptée à l'unanimité.

5/Finances

Approbation du compte administratif 2009 Ville en conformité avec le compte de gestion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2121-14,
 VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif 2009, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers le Bel sont les suivants :

Un déficit d'investissement de 1 453 564,20 € et un excédent de fonctionnement de 662 718,12 €, soit un déficit global de clôture de 790 846,08 €.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 de 662 718,12 € en totalité à la section d'investissement du Budget 2010. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée:

Votes pour : 28 - Votes contre : 2 - Abstentions : 2 - Ne prend pas part au vote : 1

6/Finances

Vote des taux d'imposition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- FIXE comme suit, pour l'exercice 2010, les taux des trois taxes composant l'impôt communal :

- Taxe d'habitation : 13,35 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 19,25 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 57 % (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée par 30 votes pour et 4 abstentions

7/Finances

Approbation du budget primitif 2010 - Ville

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- VOTE le budget pour l'exercice 2010, par chapitre fonctionnel équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	20 363 633,98 €	32 799 228,00 €	53 162 861,98 €
Recettes	20 363 633,98 €	32 799 228,00 €	53 162 861,98 €

Budget primitif 2010 - Ville adoptée comme suit :

Section de fonctionnement

- **Chapitre 920 « Services Généraux des administrations publique locales »** (Rapporteur : M. Marsac)

Chapitre adopté par 30 votes pour - 1 vote contre - 3 abstentions
- Chapitre 921 « sécurité et salubrité Publiques » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 1 vote contre - 4 abstentions
- Chapitre 922 « Enseignement – Formation » (Rapporteur : Mme Joary)
 Article 9221241 « *Ecole Privées sous contrats* » - *Vote séparé* - : Article adopté par 27 votes pour - 7 votes contre
 Chapitre 922 : Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 923 « Culture » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 30 votes pour - 4 abstentions
- Chapitre 924 « Sports et Jeunesse » (Rapporteur : M. Konaté)
 Chapitre adopté par 30 votes pour - 4 abstentions
- Chapitre 925 « Interventions sociales et Santé » (Rapporteur : Mme Maceira)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 926 « Famille » (Rapporteur : Mme Techtach)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 927 « Logement » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 928 « Aménagement et services urbains, environnement » (Rapporteur : M. Maquin)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 929 « Action économique » (Rapporteur : M. Auguste)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 931 « Opérations Financières » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 932 « Dotations et participations non affectées » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté à l'unanimité
- Chapitre 933 « Impôt et Taxes (REC. et reversement sur REC.) » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
- Chapitre 934 « Transferts entre sections » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Gourta KECHIT quitte la séance à 22h14 et donne pouvoir à Sabrina HERRICHE

Section d'investissement

Chapitre 900 « Services Généraux des administrations publiques locales» (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Gourta KECHIT revient en séance à 22h17
Chapitre 901 « Sécurité et salubrité publiques » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 30 votes pour - 4 abstentions
Chapitre 902 « Enseignement –Formation » (Rapporteur : Mme Joary)
 Chapitre adopté 29 par votes pour - 5 abstentions
Chapitre 903 « Culture » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté à l'unanimité
Chapitre 904 « Sport et Jeunesse » (Rapporteur : M. Zelphin)
 Chapitre adopté par 30 votes pour - 4 abstentions
Chapitre 905 « Interventions sociales et Santé » (Rapporteur : Mme Maceira)
 Chapitre adopté par 30 votes pour - 4 abstentions
Chapitre 906 « Famille » (Rapporteur : Mme Techtach)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Chapitre 907 « Logement » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Chapitre 908 « Aménagement et Services urbains Environnement» (Rapporteur : M. Maquin)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Chapitre 911 « Dettes et autres opérations financières» (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions
Chapitre 912 « Dotations subventions et participations non affectées» (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté à l'unanimité
Chapitre 914 « Transferts entre section » (Rapporteur : M. Marsac)
 Chapitre adopté par 29 votes pour - 5 abstentions

Vote global du Budget primitif 2010 - Ville : 29 votes pour - 2 votes contre - 3 abstentions

8/Finances

Approbation du compte administratif 2009 Assainissement en conformité avec le compte de gestion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L. 2121-14,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif 2009, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants :

Un excédent d'investissement de 206 261,40 € et un excédent de fonctionnement de 326 559,44 €, soit un excédent global de clôture de 532 820,84 €.

- DIT que les résultats à reporter au budget primitif 2010 sont donc les suivants :

Un excédent d'investissement de 206 261,40 € et un excédent de fonctionnement de 326 559,44 € soit un excédent global de clôture de 532 820,84 €.

- DIT que ces résultats sont repris au budget 2010

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 de 326 559,44 € en totalité à la section d'investissement du Budget 2010. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

9/Finances

Approbation du budget primitif 2010 - Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- VOTE le budget pour l'exercice 2010, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total
Dépenses	962 284,78 €	522 500,00 €	1 484 784,78 €
Recettes	962 284,78 €	522 500,00 €	1 484 784,78 €

- MAINTIEN le montant de la redevance d'assainissement à 0,3369 € par m³, à compter du 1^{er} janvier 2010. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité.

10/Finances

Approbation du compte administratif 2009 Pompes funèbres en conformité avec le compte de gestion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2121-14,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

M. le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE que les résultats de clôture du compte administratif 2009, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants :

Un excédent de fonctionnement de 14 375,31 €, soit un excédent global de clôture de 14 375,31 €.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 de 14 375,31 € en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2010. (Rapporteur : Mme Ranvier)

Délibération adoptée à l'unanimité

11/Finances

Approbation du budget primitif 2010 - Pompes funèbres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- VOTE le budget pour l'exercice 2010, équilibré comme suit en dépenses et en recettes : (Rapporteur : Mme Ranvier)

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total
Dépenses	0,00 €	19 375,31 €	19 375,31 €
Recettes	0,00 €	19 375,31 €	19 375,31 €
Délibération adoptée à l'unanimité			

12/Finances

Subventions aux associations et établissements publics

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- DECIDE d'attribuer, à 70 associations, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 conformément aux tableaux joints à la délibération (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2010 de l'association).

- DIT QUE la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : M. Marsac)

Mme Ranvier ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Secours Populaire.
M. Auguste, pour M. Boulay qui lui a donné pouvoir, ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel.

Mme Boghossian ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Sourire de P'tits Bouts.

Mme Lydia Jean ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'association Bitasyon-Lyannaj-Kréyol.

Délibération adoptée à l'unanimité

13/Enfance

Financement des projets d'écoles – 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes, VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance – Education – Prévention – Jeunesse du 8 février 2010,
VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie locale du 8 février 2010,

- DECIDE le versement aux écoles du solde (50%) des aides à projet selon le tableau annexé à la délibération, sur le compte des coopératives scolaires concernées.

- DIT que ces financements seront assujettis à l'envoi d'un bilan financier, justifiant leur utilisation. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

14/ Enfance

Versement de la part communale des bourses aux élèves - Année scolaire 2009/2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 11 Mars 2005 fixant la part communale des bourses à 46 € par élève,
VU les dossiers de bourses qui ont été instruits,
VU la situation sociale des intéressés,
VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance – Education – Prévention – Jeunesse du 8 février 2010,
VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie locale du 8 février 2010,

- DECIDE l'attribution d'une bourse de 46 € aux 461 élèves remplissant les conditions d'attribution, soit pour un montant total de 21 206 € et sous réserve de la validation des dossiers par le Conseil Général. (Rapporteur : (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

15/Maison de quartier Camille Claudel

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement prestation de service animation globale et coordination à la maison de quartier Camille Claudel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service - animation globale et coordination Centre social « Camille Claudel »,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 8 février 2010.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service - animation globale et coordination Centre social « Camille Claudel » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité

16/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n°2 au Marché d'assurances Flotte automobile

VU les délibérations des 28 novembre 2008 et 29 janvier 2010,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile n°2008/136 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°2 au marché d'assurances Flotte automobile avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité

17/ Marchés publics

Liste des marchés publics passés en 2009

En application de l'article 133 du code des marchés publics, M. le Maire présente, pour information du Conseil Municipal, la liste des marchés conclus par la commune en 2009. (Rapporteur : M. Marsac)

18/Politique de la ville

CUCS – Subventions aux associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport - Politique de la Ville du 2 février 2010,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie locale du 8 février 2010,

- ADOPTE les tableaux joints à la délibération,

- SOLLICITE les subventions de l'Etat au titre de la première phase des actions communales et départementales du programme 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. (Rapporteur : Mme Jean)

Délibération adoptée à l'unanimité

19/Rénovation Urbaine

Régularisation de la demande de subvention auprès de l'ANRU pour la démolition de l'école maternelle Louis Juvet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie locale du 8 février 2010

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour la démolition de l'école maternelle Louis Juvet et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Maquin)

Délibération adoptée à l'unanimité

20/Rénovation Urbaine

Demande de subvention auprès de l'ANRU pour la construction de l'école maternelle Louis

Jouvet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2009 - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction de la nouvelle école maternelle Louis Jouvet

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour la construction de la nouvelle école maternelle Louis Jouvet et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

21/Rénovation urbaine

Autorisation de signature - Avenant simplifié n°6- « Plan de relance relatif à la Convention pluriannuelle du projet de Villiers-le-Bel, Les Carreaux »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la proposition d'avenant simplifié n°6 « Plan de relance relatif à la Convention pluriannuelle du projet de Villiers-le-Bel », à la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 8 février 2010,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant simplifié n°6 « Plan de relance relatif à la Convention pluriannuelle du projet de Villiers-le-Bel », à la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux, et tout document afférent. (Rapporteur : M. Marsac)

Délibération adoptée à l'unanimité

22/Travaux

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'extension de l'école maternelle les Galopins

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière la plus élevée possible du Conseil Général pour la réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle les Galopins. (Rapporteur : Mme Joary)

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.